



Etude OCIRP / VIAVOICE 2024:

« Salariés aidants : quelles réponses ? »

SALARIÉ(E) PROCHE AIDANT(E): personne qui exerce une activité salariée et qui « vient en aide, de manière régulière et fréquente, à titre non professionnel, pour accomplir tout ou partie des actes ou des activités de la vie quotidienne d'une personne en perte d'autonomie, du fait de l'âge, de la maladie ou d'un handicap. » (Article 51 de la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement.)

(RE) CONNAÎTRE LES SALARIES AIDANTS

> L'ÂGE MOYEN DES SALARIÉS AIDANTS EST DE 42 ANS (ET LEUR ÂGE MOYEN DE IÈRE ENTRÉE DANS L'AIDANCE EST DE 33 ANS).

JEUNES AIDANTS (- DE 30 ANS): UNE RESPONSABILITÉ PESANTE

- > 42% PENSENT QUE LEUR SITUATION LES A EMPÊCHÉS DE PROFITER DE LEUR JEUNESSE
- > 40% ESTIMENT QUE LA SITUATION D'AIDANT LES MET EN DIFFICULTÉ

AU NIVEAU PROFESSIONNEL (+ 10 POINTS PAR RAPPORT AUX SALARIÉS AIDANTS EN GÉNÉRAL)

- > SEULEMENT 29% DES SALARIÉS AIDANTS INFORMENT LEUR EMPLOYEUR DE LEUR SITUATION
- > LES SOLUTIONS POUR IDENTIFIER LES SALARIÉS AIDANTS (SELON LES DRH, LES MANAGERS ET LES PARTENAIRES SOCIAUX):
- > LES GROUPES D'ÉCHANGES ENTRE PAIRS-AIDANTS
- > LA DÉSIGNATION D'UN SALARIÉ/AGENT RÉFÉRENT AIDANTS
- > LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DÉDIÉ DANS L'ENTREPRISE **OU DANS LA BRANCHE**
- > LA SIGNATURE D'UN ACCORD COLLECTIF SUR LES SALARIÉS AIDANTS POUR 77% DES PARTENAIRES SOCIAUX INTERROGÉS (95% DES ORGANISATIONS SYNDICALES - 74% DES ORGANISATIONS PATRONALES)



SOUTENIR LES SALARIES AIDANTS:

10 RÉPONSES



- > LA LABELLISATION « SALARIÉS AIDANTS » DES ENTREPRISES JUGÉE EFFICACE PAR : 66% DES SALARIÉS AIDANTS ET LES 3 4 DES DRH **ET MANAGERS**
- > 8 DRH ET MANAGERS SUR 10 FAVORABLES À L'INSCRIPTION DU SOUTIEN AUX AIDANTS DANS LES CRITÈRES DE LA RSE
- > 79% DES SALARIÉS AIDANTS FAVORABLES À UNE PLATEFORME **D'INFORMATION ET D'ORIENTATION PERSONNALISÉE** SUR LES DROITS ET SERVICES DISPONIBLES LOCALEMENT (CARE MANAGEMENT). CET AVIS EST PARTAGÉ PAR 89% DES DRH, 90% DES MANAGERS ET 93% DES PARTENAIRES SOCIAUX INTERROGÉS
- > 85% DES MANAGERS ET 71% DES DRH SONT PRÊTS À SE FORMER SUR LE SUJET DES SALARIÉS AIDANTS
- > POUR 56% DES PARTENAIRES SOCIAUX, LE TÉLÉTRAVAIL EST UNE SOLUTION IMPORTANTE MAIS PAS SUFFISANTE POUR LES SALARIÉS AIDANTS
- > L'ALLÈGEMENT DE LA CHARGE DE TRAVAIL DES SALARIÉS AIDANTS EST EFFICACE POUR 81% DES PARTENAIRES SOCIAUX
- > COMPTE ÉPARGNE CONGÉS AIDANTS: 77% DES DRH ET 85% DES MANAGERS Y SONT FAVORABLES (+ DE 69% DES AIDANTS DU PUBLIC ET DU PRIVÉ PARTAGENT CET AVIS) > LA PRÉVOYANCE POUR SOUTENIR LES AIDANTS : UNE BONNE IDÉE
- POUR 75% DES MANAGERS ET 70% DES DRH > LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE A UN RÔLE
- « IMPORTANT » À JOUER POUR 94% DES PARTENAIRES SOCIAUX (72% JUGENT MÊME CE RÔLE « TRÈS IMPORTANT ») > LA NÉGOCIATION COLLECTIVE SUR LES SALARIÉS AIDANTS EST UNE
- SOLUTION EFFICACE POUR 91% DES PARTENAIRES SOCIAUX (93% DES ORGANISATIONS SYNDICALES, 89% DES ORGANISATIONS PATRONALES)









Anticiper Partager Inspirer











